

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 225**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

---

**OBJET**

Avenant n° 1 à la convention d'occupation du 4 février 2014 conclue entre la  
Commune d'Arles et le Département.

---

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de  
l'Education et du Patrimoine  
Direction des Etudes, de la Programmation et des Acquisitions**

## **PRESENTATION**

Dans le cadre de leurs activités, les assistantes sociales de la Maison Départementale de la Solidarité de Territoire d'Arles assurent des permanences de proximité auprès des populations qui, confrontées à des difficultés de tout ordre, ont besoin d'une aide ponctuelle ou durable pour préserver ou retrouver leur autonomie de vie.

Par convention du 4 février 2014, la Commune d'Arles a autorisé l'occupation d'un bureau de la mairie annexe de Salin de Giraud, en vue de la tenue de permanences sociales.

Ces dernières ont été déplacées au sein du Pôle Santé de Salin de Giraud sis 8 rue du Bois – 13129 Salin de Giraud

Les permanences, dont les créneaux horaires ne changent pas, se déroulent dans un bureau de 9 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée du Pôle Santé. Le matériel nécessaire à l'organisation de ces activités, est mis à la disposition du Département, soit : des tables, des chaises, un téléphone, une ligne téléphonique, un fax et un accès internet.

## **OBJET**

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre le projet d'avenant n°1 à la convention d'occupation du 4 février 2014, ci-annexé, à intervenir entre la Commune d'Arles et le Département. Ce projet porte sur le transfert de permanences sociales, de la mairie annexe vers le Pôle Santé de Salin de Giraud.

Les autres dispositions de la convention d'occupation du 4 février 2014 demeurent inchangées.

## **INCIDENCE FINANCIERE**

En raison de sa destination sociale, la présente occupation est consentie à titre gratuit.

## **PROPOSITIONS**

Compte tenu de ces précisions, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver la passation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du 4 février 2014, portant sur le transfert de permanences sociales, de la mairie annexe vers le Pôle Santé de Salin de Giraud,
- m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à l'avenant initial.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine et aux Bâtiments Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL